

TARIF main d'œuvre Moteur 2 temps

	42€ pour 1h00				
	Diagnostique	Temps de remplacement	Temps de nettoyage/réglage	Essai	MO TTC
Piston	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Segment	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Cylindre	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Bielle	0h20	1h00		0h20	42,00€
Roulement vilebrequin	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Carburateur	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Membrane	0h20	1h00		0h20	42,00€
Poire d'amorçage	0h20	1h00		0h20	42,00€
Durite	0h20	1h00		0h20	42,00€
Filtre à essence	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Réservoir	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Bougie	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Bobine d'allumage	0h20	1h00		0h20	42,00€
Outil de transmission	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Outil	0h20	1h00		0h20	42,00€
Manette des gaz	0h20	1h00		0h20	42,00€
Câble accélération	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€
Module de sécurité	0h20	1h00	0h45	0h20	42,00€

TARIF main d'œuvre Groupe électrogène Nettoyeur haute pression Compresseur

	60€ pour 1h00				
	Diagnostique	Temps de remplacement	Temps de nettoyage/réglage	Essai	MO TTC
Piston	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Segment	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Cylindre	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Bielle	0h35	1h20		0h20	60,00€
Roulement vilebrequin	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Carburateur	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Membrane	0h25	1h20		0h20	60,00€
Poire d'amorçage	0h25	1h20		0h20	60,00€
Durite	0h25	1h20		0h20	60,00€
Filtre à essence	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Réservoir	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Bougie	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Bobine d'allumage	0h25	1h20		0h20	60,00€
Outil de transmission	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Outil	0h25	1h20		0h20	60,00€
Manette des gaz	0h25	1h20		0h20	60,00€
Câble accélération	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€
Module de sécurité	0h25	1h20	1h45	0h20	60,00€

TARIF main d'œuvre Moteur 4 temps

	45€ pour 1h00				
	Diagnostique	Temps de remplacement	Temps de nettoyage/réglage	Essai	MO TTC
Piston	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Segment	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Cylindre	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Bielle	0h20	1h00		0h20	45,00€
Roulement vilebrequin	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Carburateur	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Membrane	0h20	1h00		0h20	45,00€
Poire d'amorçage	0h20	1h00		0h20	45,00€
Durite	0h20	1h00		0h20	45,00€
Filtre à essence	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Réservoir	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Bougie	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Bobine d'allumage	0h20	1h00		0h20	45,00€
Outil de transmission	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€
Outil	0h20	1h00		0h20	45,00€
Manette des gaz	0h20	1h00		0h20	45,00€
Câble accélération	0h20	1h00		0h20	45,00€
Module de sécurité	0h20	1h00	1h00	0h20	45,00€

TARIF main d'œuvre Electroportative

	42€ pour 1h00				
	Diagnostique	Temps de remplacement	Temps de nettoyage/réglage	Essai	MO TTC
Mécanisme de transmission	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€
Induit	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€
Inducteur	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€
Charbon	0h15	0h30		0h10	42,00€
Interrupteur	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€
Cable alimentation	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€
Outil	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€
Module de sécurité	0h15	0h30	0h40	0h10	42,00€

Condition générale

SAV SUD
Tel : 0262 70 92 20
Fax: 0262 70 92 21

Main d'oeuvreà partir de 42€/h

Délai de reprise d'appareils : 3 mois.
Au delà : Forfait hebdomadaire de 15€

Devis payant et déductible de la facture
si les réparations sont effectuées.

- Pour les électroportatifs.....20€
- Pour les appareils thermiques 2T.....20€
- Pour les appareils thermiques 4T.....40€

Délai de réparation 20 jours minimum
selon disponibilité des pièces.

Forfait Tondeuse TARIF : 60€

Remplacement de la bougie
Remplacement du filtre à air
Vidange de l'huile (huile comprise)
Contrôle de la câblerie
Vérification du lanceur
Affûtage de la lame - réglage du moteur
Contrôle des serrages - graissage des roulements de roues
Nettoyage du carter

Forfait Tondeuse auto tractée TARIF : 70€

Remplacement de la bougie
Remplacement du filtre à air
Vidange de l'huile (huile comprise)
Contrôle de la câblerie
Vérification du lanceur
Affûtage de l'outil de coupe - réglage du carburateur
Contrôle des serrages - graissage des roulements de roues
Nettoyage du carter - contrôle de la transmission
Contrôle des courroies

Forfait Débroussailleuse TARIF : 55€

Remplacement de la bougie
Nettoyage du filtre à air
Vérification des câbles de commande
Vérification du lanceur
Graissage du renvoi d'angle
Vérification de l'outil de coupe
Réglage du carburateur

Forfait Tronçonneuse TARIF : 55€

Remplacement de la bougie
Nettoyage du filtre à air
Nettoyage du guide
Affûtage chaîne
Vérification du lanceur
Réglage du moteur

Forfait Groupe électrogène essence TARIF : 90€

Remplacement de la bougie
Nettoyage du filtre à air
Contrôle et réglage de la puissance
Vérification de la batterie ou du lanceur
Vidange de l'huile

Forfait Affûtage

Lame de tondeuse tarif : 10€
Chaîne tronctarif : 10€
Démontage / Remontagetarif : 8€
Affûtage taille haietarif : 25€

CONDITION DE GARANTIE & PROCEDURE SAV

Nos machines sont garanties pendant une durée de 2 à 5 ans selon le fournisseur.
Cette garantie couvre les défauts de matière ou vices de fabrication sur toutes les parties qui composent l'appareil ainsi que la main d'oeuvre nécessaire à la remise en fonctionnement de l'appareil.
Le bénéfice de cette garantie nécessite la présentation d'une facture d'achat ou d'un document tenant lieu – ticket de caisse par exemple - précisant la date d'achat, le type et si possible la référence exacte du produit. En l'absence de présentation d'un tel document, ou si le document présenté est inexploitable, le SAV de Mr Bricolage se réserve le droit de refuser l'application de la garantie.

Sont exclus de la garantie :

- L'usure normale résultant de l'usage (ex. joints, buse haute pression, gicleur gasoil, filtres, accessoires, accessoires séparés de la machine et pièces utilisées pour le raccordement à l'arrivée d'eau, raccords, etc.)
- Les dégâts causés par un usage déraisonnable, y compris le défaut d'entretien raisonnable et nécessaire.
- Les défauts de fonctionnement causés par un défaut d'installation professionnel ou pas.
- Les défauts de fonctionnement causés par les accumulateurs d'énergies (Batterie, piles) qui sont garantis 6 mois
- Les accessoires d'origines ou optionnels tels que flexibles, pistolets, lances, brosses, tête de fils, courroies, interrupteurs, charbons, lanceurs, câbles, fiches, bougies, filtres, condensateurs, etc...
- Les appareils ayant subi une modification sans accord écrit préalable de notre part.
- Les dommages liés au transport du matériel.
- Les défauts de fonctionnement causés par des chocs, un usage impropre, ou différent de celui prévu dans le livret d'utilisation et d'entretien (inclus dans l'emballage de la machine), des catalogues et documentations techniques mises à la disposition.
- De manière générale, la garantie ne couvre pas les dommages consécutifs à des cas de force majeure indépendants de la volonté de Mr Bricolage tels que inondations, tempêtes, foudres, dégradations volontaires, incendies, corps étranger etc...

Pour que la garantie puisse être appliquée, il y a lieu de retourner l'appareil non démonté au magasin. Avant de ramener le produit au SAV, le client doit s'assurer que la panne est bien effective et non pas due à une mauvaise utilisation de l'appareil comme indiqué sur les livrets techniques.

Tout appareil faisant l'objet d'un retour SAV, devra obligatoirement être réceptionné et contrôlé par nos services.

Le service après vente peut être amené à se déplacer chez le client.

Nos services détermineront après consultation de celui-ci, si le déplacement d'un technicien est nécessaire.

1^{er} cas : Appareil revenant au magasin moins de 10 jours après la vente
« Panne au déballage »

Définition : Appareil qui, dès sa première mise en service, ne fonctionne pas et n'est donc pas utilisable : pas de fonctionnement du moteur, fuite d'eau, fuite d'huile, fonctionnement irrégulier...

Ne concerne pas les appareils ayant déjà fonctionné normalement ni les accessoires manquants.

Le magasin a la possibilité d'échanger l'appareil. Il devra respecter la procédure suivante :

- Le consommateur déposera chez Mr Bricolage, le produit en panne complet avec tous ses accessoires et dans son emballage d'origine. Le réceptionnaire vérifiera le bien-fondé de l'échange dans le cadre d'une « panne au déballage ».
- Le réceptionnaire remplira un bon sav indiquant le motif de la panne au déballage et émettra un bon d'échange daté. Le Justificatif d'achat et la photocopie du bon d'échange seront joints à l'appareil défectueux.
- Une demande d'avoir sera adressée au fournisseur par le responsable du rayon concerné.

2^{ème} cas : Appareil sous garantie (hors panne au déballage)

a) Le SAV Mr Bricolage s'engage sur un délai de réparation de 20 jours ouvrables selon la disponibilité des pièces, à compter de la réception du matériel.

b) Si la panne est due à un accessoire défectueux ou ne relève pas de la garantie, un devis sera établi.

c) Si l'appareil retourné ne présente aucune panne après contrôles et essais, les frais de port et de main d'oeuvre seront facturés au client.

3^{ème} cas : Appareil hors garantie

a) La réparation pourra être effectuée par le SAV Mr Bricolage ou par l'un de nos sous-traitants

b) Le SAV Mr Bricolage procédera à l'établissement d'un devis qui sera adressé pour acceptation par téléphone ou par mail. Il devra faire l'objet d'une réponse sous 1 mois. Passé ce délai, l'appareil sera restitué. En cas de refus du devis, celui ci sera facturé au tarif en vigueur et l'appareil sera retourné non réparé.

c) En cas d'acceptation du devis seront inclus M.O, pièces et les frais du devis déduits.